

N/Réf. : JP.VLS.195.11.2023

La réunion s'est tenue à 18h30 salle du Conseil Municipal de Saint Malo sous la présidence de Monsieur Guillaume PERRIN (Président)

Nombre de membres **Présents** : M. Guillaume PERRIN (Président), M. Serge BESSEICHE (Président Délégué), Mme Anne-Katell LE ROUILLE (2^{ième} Vice-Présidente), Mme Céline ROCHE (départ 19h40), M. Abel KINIE, M. Pascal FLAUX, M. Eric POUSSIN, Monsieur GRAVRAND (CLCV)

En exercice : 12

Présents : 7

Ayant donné
procuration : 0

Absent(s) : 5

Votants : 7

Absents excusés : M. Olivier COMPAIN (4^{ième} Vice-Président), M. Christophe BASTIDE, M. Florian BIGAUD (1^{ER} Vice-Président), M. Jean Francis RICHEUX, M. Johann LEUX, M. Pierre LE FILLEUL (UDAF 35), Monsieur Gérard MAVIAN (UFC que Choisir).

Assistaient également : M. PIERRARD, M. LE SAULNIER

Secrétaire de séance : M. Abel KINIE

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de Monsieur Guillaume PERRIN, Monsieur Abel KINIE est désigné secrétaire de séance.

2. ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix le précédent compte-rendu : il n'y a pas d'observation.

Vote : Adopté à l'unanimité (7/7)

3. INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

Monsieur Guillaume PERRIN explique que suite à la démission de Monsieur Johann LECONTE, Saint-Malo Agglomération a désigné le 29 juin dernier (Délibération n° 60-2023) un nouveau membre pour lui succéder au Conseil d'Administration de la RME.

Monsieur PERRIN présente donc Monsieur Eric POUSSIN, maire de la Fresnais, et lui souhaite la bienvenue dans cette assemblée.

4. ELECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT DE LA RME

Monsieur Guillaume PERRIN précise qu'en raison de la démission de Monsieur Johann LECONTE, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection pour désigner un nouveau 3^{ème} Vice-Président et demande s'il y a des candidats à ce poste ?

Monsieur Eric POUSSIN, nouveau membre du Conseil d'Administration est le seul candidat.

Monsieur Guillaume PERRIN, demande et obtient l'accord de l'ensemble des membres présents de procéder à une élection par scrutin public.

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix l'élection de Monsieur Eric POUSSIN au poste de 3^{ème} Vice-Président de la RME.

Vote : Adopté à l'unanimité (7/7)

5. DEMANDES DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA LOI OUDIN-SANTININ

Monsieur Jocelyn PIERRARD indique que la RME a reçu deux demandes de subvention dans le cadre de la loi OUDIN-SATINI, l'une de la part de l'association BURKINA 35 et l'autre de l'association Amitié Madagascar Bretagne (AMB).

Monsieur PERRIN précise que le Conseil d'Administration de la RME a déjà reçu des membres de l'association Burkina 35, accompagnés du maire de la commune de BOALA, en 2021 à l'occasion d'une précédente demande et qu'une subvention de 2 000 € avait alors été accordée.

Monsieur Jocelyn PIERRARD présente ensuite succinctement les deux associations avant de présenter une synthèse des demandes :

➤ Burkina 35

Association départementale créée en 2005, comptant une centaine d'adhérents dont les actions sont concentrées essentiellement sur l'accompagnement au développement global

des villages des communes de PIBAORE et BOALA à 130 km au Nord-Est de Ouagadougou au Burkina Faso.

Principales réalisations à ce jour :

- 30 nouveaux forages créés
- 85 forages en panne réhabilités
- Réalisation et réhabilitation des Adductions en Eau Potable Simplifiées (AEPS) de Pibaoré et Boala.

➤ **Amitié Madagascar Bretagne (AMB)**

Association loi 1901 créée en 2001, comptant plus de 100 adhérents dont le siège est à Lesneven (29) visant à améliorer les conditions de vie des populations des communes rurales, notamment sur la côte Est de l'île de Madagascar.

Depuis 2001, les actions conjointe d'AMB et des collectivités territoriales ont permis l'accès à l'eau et à l'assainissement à environ 240 000 habitants, notamment par la réalisation d'adductions gravitaire, de puits avec pompes, de bornes fontaines ...

Contexte :

BURKINA FASO

L'association s'appuie sur un partenaire associatif local avec un salarié à temps plein payé par Burkina 35.

La situation sécuritaire et politique locale a commencé à avoir un impact direct sur l'association à partir de juillet 2022 mais tous les projets 2022 ont pu être réalisés.

Les actions ont été suspendues au 1er semestre 2023 en raison des risques terroristes mais l'arrivée d'un contingent militaire laisse entrevoir la possibilité de réaliser les projets au second semestre.

MADAGASCAR

Madagascar, malgré quelques progrès, reste l'une des régions les plus pauvres de la planète avec un taux de pauvreté atteignant 75% en 2022.

L'île est régulièrement sujette aux cyclones et tempêtes tropicales entraînant des dégradations des infrastructures d'accès à l'eau potable et d'assainissement déjà insuffisantes.

Projets et demandes :

➤ **BURKINA 35**

- Création d'un forage avec Pompe à Motricité Humaine (PMH)
Bénéficiera à 350 personnes environ.
Forage le plus proche actuellement : 1,2 km
- Réhabilitation de 6 forages à PMH
Bénéficiera à environ 1 600 personnes

Pour chaque forage :

- Création d'un comité de gestion, chargé de collecter la contribution financière des villageois utilisateurs pour participation à l'entretien des installations.
- Après travaux, les ouvrages sont remis sous le contrôle des associations des Usagers de l'Eau communales.
- Date de réalisation prévue : 4^{ème} trimestre 2023 / 1^{er} semestre 2024
- Budget prévisionnel : 16 994 €
- Subvention demandée : 2 000 € sur 2023

**BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET
UN FORAGE ET SIX REHABILITATIONS DE FORAGE
COMMUNES DE BOALA ET PIBAORE**

DEPENSES		RECETTES	
Commune de BOALA		Partenaires financiers	
Devis de réalisation d'un forage dans le village de KOEGUEMSIN (485000F CFA) (analyse de l'eau comprise) Sté ACIFOR-BTP	7 405 €	EAU DES PORTES DE BRETAGNE – CHATEAUBOURG (suivant convention de coopération signée le 19 avril 2021)	10 000 €
Devis de réhabilitation du forage de SIDOGO ((833500F CFA) LARE Paténéma	1 273 €	REGIE MALOINE DE L'EAU SAINT-MALO	2 000 €
Devis de réhabilitation du forage de MAGADOGO (843500F CFA) KADIOGO Salam	1 288 €	SIERG - SYNDICAT D'EAU POTABLE RIVE GAUCHE - PLEURTUIT	2 000 €
Devis de réparation de la maçonnerie de la superstructure du forage de MAGADOGO (391000F CFA) BALMA Boukari	597 €	Participation de la population (115€x7)	805 €
Devis de réhabilitation du forage de SAFI, quartier Tibin (F CFA)	1 334 €		
Devis de réparation de la maçonnerie de la superstructure du forage de SAFI, Tibin (F CFA) BALMA Boukari	597 €	Fonds propres (cotisations et dons)	2 189 €
Commune de PIBAORE			
Devis de réhabilitation du forage de NINIONGO (830000F CFA) OUEDRAOGO Harouna	1 267 €		
Devis de réhabilitation du forage de NIANGRE TENSABABA (830000F CFA) OUEDRAOGO Harouna	1 267 €		
Devis de réhabilitation du forage de FANGME, PIBAORE Centre (895000F CFA)	1 366 €		
Analyse et traitement de l'eau des forages réhabilités (100€x6)	600 €		
TOTAL DES DEPENSES	16 994 €	TOTAL DES RECETTES	16 994 €

➤ **AMITIE MADAGASCAR BRETAGNE**

L'association sollicite dans un 1^{er} temps un accord de principe sur un soutien de la RME à l'AMB par le biais d'une subvention annuelle pour le financement de travaux assurant l'alimentation en eau potable et l'assainissement.

En cas d'accord, une **demande de subvention se ferait en janvier 2024** pour participer au financement du programme 2024.

Ce programme n'est pas encore défini mais à titre d'exemple, le programme 2023 est :

- 4 adductions d'eau potable gravitaires
- 3 puits
- 48 bornes fontaines

- 5 lave mains
- 1 lavoir
- 1 bloc sanitaire d'importance.
 - Bénéficierait à environ 17 300 habitants
 - Travaux pilotés directement par AMB représentée sur place par une déléguée malgache (bénévole).
- Budget prévisionnel programme 2023 : 158 117 €
- Subvention demandée : 4 à 8 000 € sur 2024
- Les partenaires principaux sont la Région Bretagne et l'Agence de l'Eau LB

Le tableau de financement du programme 2023 est présenté à titre d'exemple :

Tableau récapitulatif - Eau Assainissement 2023

Localisation Actions	Montant	Commentaires
A-Assainissement		
• Tamatave, école ste Thérèse : bloc sanitaire	13000	Réhabilitation
• Ambodiharina -(centre) Puits +lavoir	9849	Quartier Salazamay
+réservoir+2 points d'eau		Poursuite des équipements de la commune
B- Accès à l'eau		
•Etudes technico économiques, sensibilisation gestion service de l'eau, animation coordination CPE	PM	Coût intégré dans les travaux effectués:~5 à 6%
• Fotsianalanana:(fkt Ambodibonara) : 1AEPG& 17BF &1 L.mains à l'EPP	42455	District de Soaniera Ivongo
• Manjakandriana(fktAmbodimankaranana) : 1 AEPG&14 BF+1 lave mains	31263	District de Mahanoro :
• Ambinanidilana :Fkt Ampasamadinika : 1 AEPG+6 BF & 1 lave mains	18338	poursuite des réalisations dans ces communes et dans une commune limitrophe
• Andranonambomaro : fkt Ambatomisangana : puits avec pompe India mark	4105	
•Anjeva Gara : Fkt Ambohidrazana 1 AEPG +11 BF+ 2 lave mains+puits de gros diamètre	29107	District de Analamanga : poursuite des réalisations
•Formation des acteurs des services de l'eau : accueil des élus et responsables en Bretagne (forfait prise en charge billets avion 3 participants) et <i>mission de suivi</i> (2 membres AMB)	8 000	
• Evaluation rapport 2020/2021	2 000	
•Contribution Bénéficiaires 11850€	PM	
TOTAL	158 117	*1€ = 4300 Ar.

Financements déjà sollicités

Fonds Publics (loi Oudin)	Fonds Privés	Observations
SMEBL 3500		Les fonds privés sont constitués des fonds propres AMB issus des actions des bénévoles bretons et des partenariats (privés & publics à solliciter)
CLCL 4500		
Brest Métropole 6000	14617	
CD 29 6000		
CR Bretagne 40000		
AELB 79000		
Iroise communauté 1500		
ComCom.Pays des Abers 2000		
Synd. des eaux Pont Ar Ilis 1000	11 850	Participations bénéficiaires
Total 145 500		

Le débat est alors ouvert sur le bien fondé d'attribuer ce type de subvention, ainsi que sur l'opportunité d'accéder à l'une ou l'autre de ces demandes ou encore aux deux.

Madame Anne-Katell Le Rouillé pose tout d'abord la question de la justesse d'attribuer de telles subventions alors même que nous avons dû augmenter nos tarifs de manière significative cette année.

Monsieur Abel KINIE demande ensuite si l'association Burkina 35 à qui nous avons accordé une subvention en 2021 dispose d'un plan pluriannuel de travaux.

Monsieur PIERRARD répond qu'à sa connaissance il n'existe pas de tel plan mais que des membres de l'Association se rendent sur place chaque année pour faire le point sur les besoins et établir le programme de l'année suivante.

Monsieur BESSEICHE indique qu'il est a priori favorable à accorder une subvention à Burkina 35 dont le montant est relativement faible et surtout dont la demande est rattachée à un programme défini et précis.

A contrario, il estime qu'accorder un avis favorable à une subvention de 4 à 8 000 € sur un programme non connu à ce jour ne paraît pas judicieux.

Monsieur POUSSIN abonde dans ce sens et pose également la question de la faisabilité budgétaire.

Monsieur PIERRARD répond qu'une telle subvention n'a pas été prévue au moment de l'établissement du budget 2023 mais que nous disposons d'une marge de manœuvre pour supporter une dépense imprévue de 2 000€.

Monsieur GRAVRAND demande si nous avons eu un retour sur les actions de Burkina 35 après la subvention accordée en 2021, ce à quoi Monsieur PIERRARD répond qu'effectivement nous avons reçu un compte-rendu détaillé des réalisations correspondantes.

Monsieur GRAVRAND abonde ensuite dans le sens des interventions précédentes pour dire qu'il est d'accord avec l'idée d'une subvention de 2 000€ pour le programme de Burkina 35 mais qu'il paraît nécessaire de connaître plus en détail les objectifs et le montant réclamé par AMB avant de se prononcer favorablement.

Monsieur Guillaume PERRIN résume alors la teneur des débats en proposant de soumettre aux voix l'adoption d'une subvention de 2 000 € à l'association Burkina 35 et demande à Monsieur PIERRARD de répondre à AMB que le CA n'a pas souhaité aujourd'hui s'engager sur une subvention qui serait versée sur le budget 2024 sans connaître le programme précis auquel elle serait utilisée.

Vote : Adopté à l'unanimité (7/7)

6. Décision Modificative 3-2023

Monsieur Jocelyn PIERRARD précise que cette décision Modificative n'a pas d'incidence financière et qu'elle consiste à passer les dépenses des travaux en cours (Chap. 023, Art. 2315) en dépenses de travaux terminés (Chap. 021, Art. 21531) en vue de leur amortissement.

Cette décision modificative porte sur un montant de 1 000 000 €.

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix l'adoption de cette décision modificative.

Vote : Adopté à l'unanimité (7/7)

7. Dégrèvements Warsmann

Monsieur Jocelyn PIERRARD présente aux membres la liste des dégrèvements Warsmann.

Le montant total des dégrèvements proposés est de **7 883,80 € HT** (3 994,22 € HT pour l'eau potable et **3 889,58 € HT** pour l'assainissement).

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix l'adoption de dégrèvements Warsmann pour un montant total de **7 883,80 €**.

Vote : Adopté à l'unanimité (7/7)

8. Admissions en Non-Valeur

Monsieur Jocelyn PIERRARD présente aux membres la liste des propositions d'admission en non-valeur.

Elles se chiffrent à un montant total de **3 154,18 €** : 1 524,70 € HT pour l'eau potable et 1 629,48 € HT pour l'assainissement.

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix les admissions en non-valeur pour un montant total de **3 154,18 €**.

Vote : Adopté à l'unanimité (7/7)

9. Informations diverses

Une présentation du déroulement du chantier de renouvellement de 6 km de canalisation en DN400 est faite aux membres présents.

Le chantier débutera le 23 octobre par le secteur de la zone de la Grassinai, secteur réalisé en travaux de nuit (entre 20h et 6h).

Il est proposé d'organiser une visite du chantier à la suite du prochain conseil d'administration dont la date initialement prévue au 16 novembre pourrait être déplacée au 21 novembre.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h15

Dates des prochaines réunions

- 16 ou 21/11/23 (tarifs 2024)
- 19/12/2023 (DOB 2024)

Le Président de la Régie Malouine de l'Eau,

Guillaume PERRIN


40, B. des Dîportés - CS 11709
35411 SAINT MALO CEDEX
Tél : 02 99 20 35 00
Fax : 02 99 20 35 09
www.rme.saint-malo.fr
SIRET : 539 782 757 00015 - Code APE : 3.

Le secrétaire de Séance

